

Baromètre* de la santé visuelle 2018 :

500 000 jeunes de 16 à 24 ans n'ont jamais bénéficié de contrôle de leur vue !

En juin dernier, lors de son discours à la Mutualité, le Président Emmanuel MACRON s'est déclaré en faveur du renforcement de la prévention chez les plus jeunes. Il a notamment annoncé l'instauration de trois nouvelles consultations de dépistage des troubles visuels des enfants prises en charge par le médecin scolaire ou traitant.

De la parole aux actes

Parfait, mais comment y parvenir dans un contexte où les médecins généralistes, débordés dans certaines zones, absents dans d'autres, ne peuvent plus assumer de mission autre que curative.

Quant à la médecine scolaire, elle se trouve en situation très délicate. Dans un rapport publié en octobre 2017, l'Académie de Médecine dénonçait la diminution constante des effectifs de médecins de l'éducation nationale qui sont passés de **1 400 en 2006 à 1 000 en 2016**. L'une des conséquences de ce manque d'effectifs concerne particulièrement la visite médicale "obligatoire" effectuée à l'âge de 6 ans. Selon les chiffres de l'éducation nationale, seuls 71 % des enfants en bénéficieraient mais en réalité, pour l'Académie de Médecine, les chiffres varient de 0 à 90 % selon les départements !



Or, c'est justement à cet âge, voire même plus tôt, que se dépistent les troubles visuels qui peuvent impacter la scolarité de l'élève.

Cela peut expliquer pourquoi, interrogés pour le baromètre annuel de la santé visuelle de l'AsnaV*, 7 % des jeunes de 16 à 24 ans, une tranche d'âge de plus de 7 millions d'individus, ont répondu n'avoir jamais bénéficié d'un examen de leur vue, **soit un demi-million environ**.

Dans le même discours du 13 juin, le Président affirmait que "*...la capacité à être équipé de lunettes est l'une des premières causes du mauvais apprentissage et de l'illettrisme en fin de primaire...*".

Depuis plus de 30 ans, l'AsnaV attire l'attention des pouvoirs publics sur ce sujet sans toujours être entendue et se réjouit aujourd'hui que ce constat soit établi par le Président de la République lui-même.

D'autant qu'il y a urgence, car les conséquences de l'évolution des comportements sont à présent très concrètes. La relation entre le temps passé sur les écrans, et plus généralement en vision de près, et l'augmentation des symptômes de myopie et de fatigue visuelle est de plus en plus soulignée par des études.

L'AsnaV s'est toujours impliquée auprès des professionnels de santé pour les aider à réaliser leur mission de dépistage des troubles de la vue. En convention avec le ministère de l'Education Nationale, elle a formé, depuis 10 ans, plus de 4 000 médecins et infirmier(ère)s de santé scolaire.



Aussi, quelles que soient les mesures qui seront prises pour renforcer la prévention des troubles de la vision des enfants, l'AsnaV, et l'ensemble des professionnels de la vue qu'elle représente, est prête à s'engager dans cette mission de santé publique.

Quelques conseils aux parents

- Idéalement, faire contrôler la vue de son enfant chez l'ophtalmologiste avant l'âge de 3 ans, surtout s'il existe des antécédents familiaux.
- Un dépistage visuel est prévu lors de la visite médicale scolaire entre 5 et 6 ans. Si tel n'est pas le cas, prévoir une consultation ophtalmologique à l'entrée à l'école primaire.
- Lors des premiers apprentissages, observer le comportement de son enfant : s'il lit le nez dans son livre, s'il tourne légèrement la tête pour regarder de biais, s'il confond certaines lettres comme le H et le N ou le B et le P, s'il est agité, déconcentré ou s'il se plaint de maux de tête en fin de journée, ne pas hésiter à le faire consulter.
- Limiter le temps d'utilisation des écrans en instaurant des phases de repos durant lesquelles l'enfant devra changer d'activité pour obliger ses yeux à regarder au loin.

N'oublions jamais qu'un enfant qui ne voit pas bien ne le sait pas !

Seule la prévention permet de déceler d'éventuels troubles de la vue, lesquels, non corrigés à temps, risquent de compromettre la scolarité, voire l'avenir de l'enfant.

Tous ces conseils et informations relatives au développement de la vue de l'enfant à retrouver sur notre site asnav.org

** baromètre de la santé visuelle 2018 – OpinionWay pour l'AsnaV*

Contact : Catherine JÉGAT – 01 72 76 26 41 – c.jegat@asnav.org

À propos de l'AsnaV

Créée en 1954, l'Association Nationale pour l'Amélioration de la Vue est une association privée qui sert l'intérêt général. Présidée par Bertrand ROY, l'AsnaV regroupe l'ensemble des acteurs de la Santé Visuelle : les médecins Ophtalmologistes, les Orthoptistes, les Opticiens ainsi que les fabricants de verres correcteurs, de lentilles de contact, de montures de lunettes. L'AsnaV travaille sur 4 thèmes clés : l'établissement de relations privilégiées avec les institutions et les organismes concernés par la santé visuelle, la mise en œuvre de réseaux d'alerte et de dépistage efficaces, la formation des acteurs de la prévention, la communication vers le grand public.
